

DÉCLIN COGNITIF : SOYEZ AVISÉ POUR MIEUX AIDER VOS PROCHES

26 septembre 2023



Comme plusieurs personnes, vous accompagnez peut-être à l'occasion un conjoint, un parent, un frère, une sœur ou même un ami. Vous croyez observer chez cette personne des signes de déclin cognitif? La gestion qu'elle fait de ses finances personnelles vous préoccupe? Vous souhaitez lui venir en aide?

Savoir reconnaître les signes avant-coureurs de déclin cognitif chez une personne est un atout. Souvent, des comportements financiers étranges peuvent être révélateurs d'un trouble neurocognitif ou encore de maltraitance financière.

Les personnes présentant des premiers signes de troubles cognitifs peuvent faire des achats inusités ou impulsifs, changer leurs habitudes de placement, ou commencer à garder de grandes quantités d'argent comptant à la maison ou à accumuler des dettes.

Les troubles neurocognitifs importants sont un facteur de vulnérabilité pouvant également mettre une personne à risque de maltraitance financière. L'isolement, le décès d'un conjoint ou un réseau familial et de proches qui diminue sont des facteurs pouvant également contribuer à augmenter la vulnérabilité. Certaines décisions financières prises dans des conditions difficiles peuvent souvent être lourdes de conséquences.

Quelques exemples de signes avant-coureurs auxquels porter attention :

- La personne laisse traîner des enveloppes sans les avoir ouvertes ou accumule des factures impayées;
- La personne perd ses documents;
- La personne fait plusieurs achats inhabituels avec sa carte de crédit;
- La personne accumule ou achète des biens dont elle n'a pas besoin ou encore achète des choses qu'elle avait déjà;
- Il y a un manque à gagner ou les fonds dans les comptes courants sont insuffisants pour régler les dépenses courantes;
- La personne ne parvient pas à faire des calculs simples ou encore à comprendre des concepts financiers de base.

Comment venir en aide? Quelques pistes pour lancer la discussion

Il est beaucoup plus simple de prévenir que d'attendre qu'une personne perde la capacité de gérer seule ses finances, d'où l'importance de ne pas hésiter à aborder la question avec vos proches vieillissants.

Vous pouvez profiter d'une situation ou d'un cas vécu pour en parler. Par exemple, quelqu'un de votre entourage a-t-il récemment vécu une mauvaise expérience parce que les choses n'avaient pas été bien planifiées? Une autre connaissance, un voisin, un ami est-il devenu inapte récemment?

Vous pouvez leur rappeler qu'accepter de l'aide ne veut pas dire que l'on n'a plus le contrôle sur ses finances. C'est plutôt une façon d'assurer la bonne continuation de la gestion de ses finances personnelles tout en se protégeant de la fraude et de la maltraitance financière.

Vos proches seront sans doute rassurés par votre bienveillance et par votre présence en cas de besoin.

Quelques ressources pour vous aider dans l'accompagnement d'un proche

Ligne Info-Social 811 : Si vous avez des inquiétudes pour un proche, les professionnels d'Info-Social 811 peuvent vous informer ou intervenir en situation de crise. Ils peuvent aussi vous diriger vers une ressource du réseau de la santé et des services sociaux ou vers une ressource communautaire.

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés 1 888 489-2287 : La LAMAA est un service téléphonique d'écoute et de référence spécialisé en maltraitance envers les personnes âgées et toute personne majeure en situation de vulnérabilité.

Boîte à outils [La bientraitance des personnes proches aidantes](#) : Cette boîte à outils présente des moyens de favoriser la bientraitance et des ressources d'aide pour y voir plus clair dans votre parcours.

Pour plus d'information sur la gestion des finances personnelles à la retraite, visitez le site lautorite.qc.ca.